



Commune de Plouguerneau  
PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 février 2021

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	28
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 février 2021

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 février 2021 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

**SECRETARE DE SEANCE** : ALAIN ROMÉY élu à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS** : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY - Françoise GRANDMOUGIN - Alain ROMÉY - Nadine ABJEAN - Hervé PERRAIN - Anne-Marie LE BIHAN - Arnaud VELLY - Christian LE GOASDUFF - Cécile DECLERCQ - Yannik BIGOUIN - Isabelle PASQUET - Bruno BOZEC - Hélène SALAUN - Philippe CARIOU - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Bruno COATEVAL - Yann DROUMAGUET - Christian DUMOULIN - Emmanuelle BALTZ

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

- Paule LE GAD procuration à Hélène SALAUN

**– Ouverture de la séance du conseil à 20h00 –**

**Introduction :**

Mr Le Maire : quelque propos introductif, avant d'appréhender chacun des points précisés à l'ordre du jour, comme vous le savez pour la plupart d'entre vous, cette séance du conseil municipal vient en concurrence avec l'émission des racines et des ailes avec une diffusion sur France 3 à 21 heures, cela ne nous concerne pas directement et nous pourrions le regarder en différé, mais je dirais que c'est le message que j'adresse aussi à l'ensemble de celles et ceux qui nous suivent à distance, donc possibilité de suivre le conseil municipal jusqu'à la fin et de regarder des racines et des ailes par la suite. D'après les images, on va avoir un très très beau reportage qui valorise le travail qui a pu être réalisé pendant six ans, avec un certain nombre d'acteurs de la CCPA mais aussi de la commune et tout particulièrement je pense à Andrew, l'un des acteurs principaux de ce projet. Autre information importante, il y en a plein c'est vrai que c'est un choix, le retour de l'étude Littorisque par les étudiants de Master 2 en gestion du littoral, donc une présentation d'une très grande qualité, il y avait véritablement un consensus dans cette réunion, donc un travail extrêmement important qui sera évidemment suivi des faits et qui viendra alimenter tout un tas de réflexions et d'actions en matière de réalisation sur notre rivage et sur notre littoral. Autre élément important, nous avons été sollicités à plusieurs reprises sur la question des vaccinations, je profite du conseil municipal pour préciser là où nous en sommes, et des informations dont nous disposons, comme l'association des maires de France et l'association départementale. Le conseil municipal est bien sûr en faveur du déploiement d'une vaccination à proximité et accessible aux plus fragiles. En même temps c'est bien l'État qui est responsable de ce déploiement et en l'occurrence l'agence régionale de santé. Cela fait déjà quelques semaines que nous avons interpellé l'ARS pour leur signifier évidemment toute notre disponibilité à collaborer avec eux, sur la mise à disposition d'une salle. Pour pouvoir avancer dans ce domaine, encore faut-il disposer des vaccins nécessaires, on dirait que cela progresse d'après les éléments dont on dispose, et puis du personnel médical. Dernière information importante, on essaye de s'améliorer de conseil en conseil et sur la question de la participation qui peut être un peu difficile dans cette situation de pandémie et de couvre-feu à 18h00, les questions du public feront l'objet d'une attention particulière avec un nouveau dispositif sur lequel notre chargé de communication a travaillé. Il s'agit d'un quart d'heure citoyen dématérialisé, les habitants et celles et ceux qui souhaitent s'exprimer, poser des questions d'intérêt général et qui ne figurent pas à l'ordre du jour du conseil municipal pourront remplir un formulaire en ligne disponible sur le site web de la mairie et ce formulaire ou cette page sera ouverte quelques heures avant le conseil municipal. C'est un projet qui fera

*appel à la commission pour modification du règlement intérieur avant passage au prochain conseil municipal de mars, et application à compter du mois de mai. Voilà pour les quelques éléments et informations introductives.*

*L.Le Hir : pour rebondir sur la vaccination que tu évoquais, une proposition que notre groupe a fait c'est éventuellement d'étudier que le pass'Ribin amène les personnes qui ne pourraient éventuellement pas se déplacer, car pour certaines personnes ça peut être un problème de locomotion. Donc est-ce que la commune pourrait voir si éventuellement ce véhicule pourrait aider les personnes en situation de difficulté.*

*Mr Le Maire : c'est une question qui a déjà été étudiée bien évidemment. C'est une proposition qui est aussi la nôtre.*

*F.Grandmougin : Simplement on a un souci de mise en concurrence avec les taxis, on a eu un souci il n'y a pas longtemps car une dame est allée chez le pédicure avec le Pass Ribin, et on a eu tout de suite eu la réaction du taxi disant que c'était médical, donc c'est à priori à négocier avec les sociétés de taxi, mais c'est pas gagné.*

*Mr Le Maire : c'est une question qui a déjà été évoquée en d'autres temps et je dirai que nous sommes sur un périmètre plus important et je ne suis pas sûr que les sociétés de taxi puissent répondre à la demande, donc il y a sûrement quelque chose à réfléchir autour de la complémentarité. En tout cas, c'est clair que cela fait partie des propositions et des options tout à fait intéressantes à réfléchir.*

*A.Henri : moi je profite juste avant l'ouverture du dossier plus technique du conseil municipal, ce soir j'aimerais avoir une petite pensée pour l'équipe de Familles rurales, qui suite à son passage en commission avec la Caisse d'allocations familiales a été labellisée « Espace de vie sociale » pour deux ans, donc ça c'est une bonne nouvelle pour la commune. Toute l'équipe de Familles rurales est ravie, bravo à eux.*

*Mr Le Maire : merci Arnaud, c'est vrai que c'est une information que nous avons eu cet après-midi, et avec une labellisation de la CAF. C'est une très très bonne nouvelle. L'ordre du jour du conseil municipal, vous l'avez sous les yeux, les habitants ont pu y avoir accès par l'intermédiaire du BIM et du site internet de la mairie. Il s'agit en résumé pour l'essentiel des questions relatives aux finances, à la fois l'exécution du budget de l'année dernière qui a été comme toutes les collectivités, marqué par la crise sanitaire, mais c'est tout de même une très bonne nouvelle, la santé financière de la collectivité ne s'est pas dégradée, elle s'est même améliorée. Une situation qui malgré la pandémie s'est améliorée. Il nous faut maintenant nous projeter sur 2021 et nous sommes tous résolument prêts à mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus autour de la transition, autour du lancement du grand chantier d'aménagement du bourg, autour de la vitalité associative, aspect économique et culturel de la commune et au renforcement des services publics de proximité aux habitants.*

#### **Temps d'informations CCPA :**

*A.Lincoln : merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Peut-être une actualité relativement brève parce que nous avons une grande soirée budgétaire devant nous. 3 points que je voudrais souligner, comme je vous l'ai déjà annoncé au mois de décembre, le travail sur le projet de territoire a repris, mais vu la situation sanitaire, en visio pour l'instant. Depuis notre conseil municipal du mois de décembre deux séances de travail sur le projet de territoire, d'abord le 28 janvier, un temps de concertation avec les acteurs associatifs, les habitants et les partenaires institutionnels, afin de renforcer le diagnostic du territoire déjà commencé par les élus en octobre avant le deuxième confinement. Et tout dernièrement, samedi dernier, les 49 conseillers communautaires se réunissaient pour le deuxième séminaire d'élus sur ce sujet pour travailler sur les enjeux. On va donc se retrouver le 13 mars pour commencer à travailler par la suite sur les orientations et les objectifs stratégiques. Tout cela afin d'avoir un projet de territoire en ordre de marche pour le mois de juin. Donc forcément un petit peu en retard par rapport au programme prévu au mois de juin à la sortie du premier confinement. Deuxième grand dossier, dont on a déjà parlé un peu, le plan climat air énergie territorial qui est cette fois-ci en chantier depuis l'automne 2019 avec ensuite interruption pour cause d'élections et ensuite Covid. Il y a eu pas mal d'activités sur ce dossier au mois de janvier, début février, il y a une formation pour les conseillers communautaires et ensuite trois ateliers sur l'air, énergie, et la résilience du territoire. Hier nous avons été ensemble avec ma première adjointe qui représente la commune en comité de pilotage, moi je suis là avec une casquette plutôt CCPA, pour parler des premières options en termes d'orientation. On va vers une phase d'élargissement qui va durer je pense une bonne partie de l'année pour que tous ceux qui souhaitent y participer puissent donner le point de vue sur ces enjeux extrêmement importants. Peut-être 2 points qui peuvent intéresser particulièrement Plouguerneau, il pourrait y avoir des*

synergies très intéressantes sur 2 points. Nous, on est déjà engagé sur un projet alimentaire de territoire, il semblerait que dans le cadre du PCAET de la communauté de communes on va sans doute aller vers un PAT communautaire, ce qui serait une très bonne chose, qui est un peu demandé déjà par nos interlocuteurs institutionnels. Deuxième thème qui a fortement émergé et qui recoupe l'introduction de Monsieur le maire, la question de la gestion du trait de côte avec le partenariat de Littorisque qu'on a vécu ces quatre dernières mois, Plouguerneau a déjà avancé sur un certain type de méthode qui pourrait par la suite être reproduit dans les autres communes littorales. Donc des dossiers très importants pour nous et je pense que l'ensemble de la population. Et 3<sup>e</sup> point qui rejoint ce qui va se passer ce soir, comme à Plouguerneau nous sommes un peu moins avancés, nous sommes en période de fermeture des comptes 2020. Un peu plus long que d'habitude essentiellement en raison de ce que vit actuellement le Trésor public et c'est peut-être bien de le rappeler, vous avez peut-être déjà en tête la fermeture du trésor public de Lannilis. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le Trésor public de Plabennec n'existe plus, ni informatiquement ni comptablement, et tout a été transféré à Landerneau. Mais il n'y a pas assez de bureau pour l'instant à Landerneau donc il y a des personnes toujours en télétravail dans un Trésor public qui est fermé à Plabennec. Notre ancien agent comptable, Sandrine Ollivier, se retrouve chargée de la fermeture de 15 comptes administratifs, mais plutôt des 35. Car elle a hérité aussi de la responsabilité exceptionnellement pour cette période de transition janvier février, aussi des comptes administratifs de nos voisins de la communauté de communes de Lesneven Pays des légendes. C'est essentiellement pour cette raison que le conseil communautaire est prévu le 11 février a été repoussé, car nous n'étions pas en possession des comptes de gestion et on avait donc pas pu terminer le rapprochement avec les comptes administratifs. Donc tout cela est normalement repoussé au 11 mars. Comme on l'a déjà un peu dit et dialogué autour de cela, en gros sur 2020 il y a des budgets qui posent un problème, les budgets déchets, on en a longuement parlé la dernière fois, dont vous avez déjà les éléments. Les comptes administratifs confirment l'analyse déjà faite au mois de décembre. Dans un moindre degré l'assainissement, la grande différence entre le budget déchets de la CCPA et du budget assainissement et le fait que le budget déchets n'a pas d'épargne historique dans la section de fonctionnement, par contre le budget assainissement à plus d'un million en caisse. En gros, les accidents évités des communes. Comme le budget déchets, Mais c'est un déficit beaucoup plus petit, l'exercice sur l'assainissement a été légèrement négatif, essentiellement je pense parce que les tarifs n'ont pas bougé depuis fort longtemps dans l'ensemble des communes, donc là la solution a déjà été actée par le conseil communautaire du mois de décembre et pour terminer, c'est peut-être intéressant aussi de dire sur le service eau et assainissement il y a deux opérations très importantes en cours, un travail sur le schéma directeur pour l'eau et l'assainissement, qui vont donc diriger par la suite les choix en matière d'investissement. Et aussi une étude organisationnelle après cette phase de transfert de compétence, pour être sûr que nous avons une équipe qui est vraiment bien dimensionnée par rapport aux besoins. Il nous a semblé qu'un œil un peu extérieur sur cette question pourrait aider notre réflexion à ce sujet.

#### → Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2020

L.Le Hir : je voulais juste revenir, on avait longuement débattu en première partie du dernier conseil sur ce qui était partie économique et donc il y avait un certain nombre de choses qui étaient en suspens, on les retrouve en page deux et trois de ce procès-verbal. On évoquait un travail avec l'UCAP, donc on voulait juste avoir un petit point d'avancement sur ce travail-là. Il y avait aussi un questionnement sur : est-ce que la commune pouvait recevoir et comment c'était possible de recevoir les 20 000 € pour créer un site ? Il y avait aussi l'annonce de mise en place des bons d'achat, on voulait savoir où ça en était et pour quelle date ?

F.Merien : le travail avec l'UCAP, tu veux savoir quoi exactement ?

L.Le Hir : ce que tu avais annoncé, car on a travaillé avec un dossier sur le prochain trimestre on envisage de travailler ensemble pour voir comment on peut redynamiser les entreprises et en fait le point essentiel sur lequel on peut travailler. Donc le premier trimestre étant largement avancé, je pense que c'est en cours, donc c'est pour savoir où ça en est ?

F.Merien : oui c'est en cours, on attendait le résultat de notre enquête qu'on a pu faire sur l'état de santé des entreprises de notre territoire, on a reçu cela la semaine dernière par la cellule économique, on vous en fera part bien évidemment. À partir de là, nous allons pouvoir mettre en place une stratégie et voir comment et qu'est-ce qu'on peut faire pour effectivement aider les entreprises qui pourraient être en difficulté. Bien sûr avec l'UCAP et les autres partenaires qui ne font pas forcément parti de l'association. Concernant les 20 000 € je n'ai pas avancé là-dessus, je n'ai pas plus d'informations à te communiquer aujourd'hui.

*L.LeHir : la troisième question était la date de la mise en place des bons d'achat ?*

*F.Merien : ça c'est pareil, on fera cela à travers l'UCAP car on n'avait pas déterminé, ce n'était pas quelque chose de fixe, on en a parlé avec l'UCAP et les autres commerçants, mais on a pour l'instant rien mis en place. Ils ont fait un certain nombre de choses, on ne va pas s'interposer non plus dans ce qu'eux font. On est encore dans la crise, on n'est pas sorti, on ne peut pas tout mettre en œuvre comme ça sans consulter, cela prend du temps, donc pour l'instant sur ce point-là nous n'avons pas avancé.*

*A.Lincoln : juste des nouvelles du côté de la CCPA, je rappelle que nous avons la compétence développement économique et en tant que vice-président finances, je suis en train de travailler sur les rapports d'orientations budgétaires et donc la commission économie, et donc le service développement économique m'a remonté un projet qui va dans le sens de la question posée par Lédie, c'est-à-dire la mise en place de plates-formes électroniques pour aider les commerçants qui le souhaitent.*

*Mr Le Maire : je rejoins ce que dit François, il s'agissait d'une option parmi d'autres, les bons d'achat n'ont pas nécessairement vocation à régler tous les maux liés à l'économie locale. Parallèlement, il y a vraiment un travail de fond qui est engagé sur la vitalité économique, on n'a pas fait ce choix-là durant la période de Noël à la différence d'autres communes, et je dirais qu'on n'a pas à rougir de ces choix, on s'engage de manière efficace et régulière avec celles et ceux qui sont directement concernés, ça demande un travail fin, de rapprochement, sur lesquels nos collègues élus sont particulièrement investis. Ce travail on le sait, n'a pas à souffrir d'effets d'annonce, c'est un travail qui est engagé avec des interlocuteurs en lien avec la cellule économique, et je dirais qu'on n'a jamais été aussi près de la perfection si tant est qu'elle existe, cela se compte en heures d'investissement et bravo encore à celles et ceux qui s'y investissent.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 1.4.3</b>	<b>ANNULATION DE LA DELIBERATION - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE OWEN MORVAN</b>
-------------------------------------	--

Monsieur le Maire informe que la délibération 1.4.3.a du 15 mars 2018 n'a plus lieu d'exister concernant la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la salle Owen Morvan.

En effet, les travaux de réfection de la toiture ont été réalisés et un marché public de maîtrise d'œuvre pour la pose de panneaux photovoltaïques va être lancé.

Après avis de la commission Travaux - Cadre de vie - Environnement du 04 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'annuler la délibération du 15 mars 2018 annexée concernant la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la salle Owen Morvan.

Annexe :

Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la salle Owen Morvan

*L.Le Hir : on s'était étonné au mois de juillet de ne pas avoir cette délibération et voilà, on la voit arriver sur table donc on aurait pu la passer avant.*

*B.Bozec : je vous remercie de cette remarque qui a été faite au mois de juillet, mais comme je dirais, nul n'est parfait.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 3.1.1</b>	<b>ACQUISITION DE LA PARCELLE CL 81 SITUÉE A FAUBOURCHOU</b>
-------------------------------------	--

Dans le cadre de ses missions, et à la demande de la commune, la SAFER a préempté la parcelle cadastrée section CL n° 81, d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, située à Faubourchou. Cette parcelle, sur laquelle est implanté un ancien lavoir, est située en zone naturelle humide et est traversée par un cours d'eau menant du bourg à la mer. Ce terrain est longé à l'ouest par un chemin communal menant directement à la chapelle St Laurent, élément du patrimoine communal. Son acquisition permettra à la commune d'avoir la maîtrise foncière de cet espace naturel et de valoriser le lavoir s'y trouvant. Cela permettra également d'inscrire cet espace dans la continuité d'un cheminement en cours de valorisation et d'aménagement durable, véritable coulée verte menant du bourg de Plouguerneau au littoral.

L'acquisition par la commune intervient au prix auquel la SAFER a acquis ce terrain, soit 1 695,89 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 4 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'acquérir la parcelle cadastrée CL 81 située à Faubourchou au prix de 1 695,89 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat annexée à la présente délibération puis l'acte de vente à venir.

Annexes :

1. Plan de situation
2. Plan de masse
3. Promesse unilatérale d'achat

*L. Le Hir : effectivement on s'est interrogé lors de la commission, pas sur l'intérêt d'acheter cette parcelle, mais bien la méthode. Là nous sommes en zone naturelle humide généralement au mètre carré c'est 0,20 € et c'est déjà énorme, et là on voit que la SAFER l'a achetée à 1,34 € le mètre carré. Ensuite, la SAFER est devenue propriétaire, et comme l'a dit Alain, a déjà payé des actes notariés a déjà payé un certain nombre de taxes, donc ce qui fait que là nous allons payer 3,78 € le mètre carré et après la commune va encore devoir payer les différents frais. C'est vrai qu'on se demande s'il n'y a pas d'autres méthodes pour pouvoir faire les achats, que de passer par la SAFER. Car déjà elle l'a payé très cher, et de plus cela revient très cher à la commune par rapport à la qualité et au zonage de la parcelle. L'intérêt était de réfléchir effectivement à la politique d'achat sur ce type de zonage.*

*A. Romey : je vais répondre que je ne sais pas, effectivement en dehors du droit de préemption je ne vois pas, en tout cas je ne connais pas un autre moyen, à part traiter directement avec le propriétaire, mais je ne sais même pas si c'est possible. Peut-être, c'est à voir.*

*E. Baltz : merci concernant la réponse pour la préemption. Est-ce qu'on ne pourrait pas être un peu plus rationnel dans nos dépenses, je pense qu'on a pas mal de zones humides sur la commune, c'est important de les sanctuariser, ceci dit, payer à chaque fois 10 fois le prix de la valeur du mètre carré je pense que ce n'est pas acceptable, en tout cas nous allons très vite trouver nos limites. Par contre, est-ce qu'il ne serait pas intéressant dans ces cas-là de les recenser, je pense à l'ABC qui va se mettre en place et pouvoir engager rapidement des négociations à l'amiable avec les propriétaires quand ce sont des particuliers.*

*A. Romey : oui tout à fait c'est une possibilité effectivement dans l'aménagement ultérieur de la coulée verte, au-delà de Saint-Laurent, il y a des terrains effectivement privés avec lesquels on pourra peut-être négocier directement avec les propriétaires.*

*Mr Le maire : au-delà, je crois que l'inventaire des zones humides existe déjà, c'est un travail qui a été réalisé en lien avec le PLU ou PLUi il me semble, cela existe déjà.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y. DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>3.5.3.a</b>	<b>CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET D'ENTRETIEN – AMENAGEMENT DE DEUX ARRETS DE CAR SECURISES A KERHABO</b>
---	--

Dans le cadre des travaux de réalisation de deux arrêts de car sécurisés à encoches sur le domaine public routier départemental n°32 dans le sens Plouguerneau-Le Folgoët PR 28+979 à PR28 +966 et dans le sens Le Folgoët-Plouguerneau PR 29+97 à PR29+73, le conseil départemental a établi une convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien.

Après avis de la commission Travaux – Cadre de vie - Environnement du 04 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien établi par le conseil départemental annexée à la présente délibération.

Annexe :

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien KERHABO

*L.Le Hir : effectivement on est bien dans une convention de régularisation, cette convention réduite passait avant de faire les travaux. Une première chose qui me surprend est qu'au niveau de la deuxième page à la fin de l'article deux c'est écrit : « une fois réalisés, ces aménagements feront partis du domaine public routier départemental » donc là quelque part, la commune a acheté à un agriculteur un bout de sa parcelle, et le département vient en quelque sorte de se l'approprier. Enfin moi je lis cela comme ça.*

*A.Henry : je pense que tu lis bien.*

*L.Le Hir : en plus, c'est la conseillère départementale qui vous en parle, mais je suis assez surprise car quelque part cela m'aurait semblé logique, où les départements achètent pour faire les travaux mais là quelque part la commune a acheté et le département s'approprie un petit peu cet espace. Sinon, deuxième chose, tu évoquais des travaux supplémentaires de 1 m et j'ai regardé un petit peu l'espace, cela veut dire que l'on va agrandir le quai d'un mètre vers la route. Mais là cela veut dire que le car s'arrêtera sur la route.*

*A.Henry : là, d'après l'échange que la région a eu avec le car des Abers, normalement c'est bon.*

*L.Le Hir : alors je pense qu'on va encore avoir un souci, car ce n'est pas possible ;*

*A.Henry : moi après je ne suis pas conducteur de car et après si c'est lui qui nous dit qu'il y a encore un problème de sécurité, malheureusement je ne peux pas le deviner.*

*L.Le Hir : moi je peux vous dire que c'est ce qu'il va arriver vu l'espace qu'il y a. Soit on prend 1 m et on laisse 1 m dans le champ de l'agriculteur, pour qu'il y ait vraiment les 1 m. Mais là, si on vient à mettre vers la route les cars s'arrêteront sur la route.*

*A.Henry : on a évoqué avec la région de pouvoir enfoncer, mais là ça pose un vrai souci de visibilité pour le conducteur, car plus il sera sur la droite de la route, moins il aura de visibilité dans le rétroviseur gauche.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>3.5.3.b</b>	<b>CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET D'ENTRETIEN – REALISATION D'UNE PORTE D'ENTREE D'AGGLOMERATION - KERFERE</b>
---	---

Dans le cadre des travaux de réalisation d'une porte d'entrée d'agglomération avec le rétrécissement de chaussée et la création d'îlots centraux pour permettre la traversée de la voie bleue en deux temps au lieu-dit Kerféré, route départementale n° 71 A PR 01+105 A PR 01+170, le conseil départemental a établi une convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien.

Après avis de la commission Travaux – Cadre de vie - Environnement du 04 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien établi par le conseil départemental annexée à la présente délibération.

Annexe :

Convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien KERFERE

*L. Le Hir : effectivement d'après les riverains ça roule toujours aussi vite, il n'y a pas eu de réduction de vitesse, c'est toujours assez compliqué de traverser, notamment on voit sur le plan qui est affiché que les passages pour piétons sont un peu décalés par rapport à la route, l'arrivée de la voie est de travers, et très peu de personnes respectent ce marquage au sol. Du coup, c'est plus dangereux pour les riverains qui doivent sortir de chez eux notamment les maisons que l'on voit en haut du plan parce que le fait d'avoir déporté un peu la route un peu plus près de leur entrée, quand ils doivent sortir de chez eux maintenant ça devient compliqué. Je pense qu'il y a effectivement une réflexion à apporter, et continuer à aménager car les premiers aménagements n'ont pas forcément atteint leurs objectifs.*

*A. Henry : vu l'aménagement, je considère en fait que c'est une réussite pour la traversée des vélos car on est bien sûr une traversée en deux temps, et le positionnement des passages piétons peut paraître bizarre c'est vrai, mais c'est l'emplacement qui permet aux cyclistes d'avoir la meilleure visibilité sur les voitures qui arrivent en sortie du bourg. Pour ce qui est de la vitesse, on a été averti par les habitants pour la difficulté, et aussi par la dame qui habite, on ne la voit pas sur le plan mais sur la droite, et nous sommes en train de réfléchir avec elle pour qu'elle nous rétrocède une partie de sa parcelle, pour que nous, en contrepartie, nous lui fassions une sortie qui soit plus facile pour elle et qui soit plus dans le sens de la circulation, et qu'elle n'ait pas à s'insérer sur la route en gros avec un angle droit.*

*A. Velly : en complément aussi par rapport à la maison dont tu parlais au nord, je l'avais rencontré avant et pendant l'aménagement, il avait évoqué ses difficultés pressenties du moins par rapport à ce rapprochement de la voie de circulation et de leur sortie, et on avait dit que peut-être dans un second temps dans le biais de l'aménagement, on ferait quelque chose devant chez eux. Donc ce n'est pas quelque chose qui est impossible à faire et après il ne faut pas oublier comme disait Arnaud que cet aménagement-là a été principalement créé pour sécuriser la traversée des vélos et piétons, et que dans un second temps on envisage avec le département de pouvoir créer une véritable entrée d'agglomération et de faire ralentir.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y. DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>5.2.1</b>	<b>MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR</b>
---	--

Lors du Conseil municipal du 16 décembre dernier, Monsieur le Maire s'était engagé à améliorer les droits de la minorité, représentée par le groupe Plouguerneau Passionnement.

Aussi, après étude de la réglementation, la commission du Règlement intérieur a analysé les propositions suivantes :

- **Salle de travail**  
Proposition : salle de l'espace social de la commune.
- **Supports de communication de la commune (en plus du Mouez Plougerne)**  
Propositions :
  - **Site web de la commune** : création d'une rubrique « Expression de la minorité » avec possibilité de remettre au service communication de la commune un texte une fois par mois (sans limite du nombre de caractères) ; texte à envoyer sous format pdf par email à [mairie@plouguerneau.bzh](mailto:mairie@plouguerneau.bzh) ou [tcoton@plouguerneau.bzh](mailto:tcoton@plouguerneau.bzh) avec pour objet « Expression minorité – site internet de la mairie » ; publication sous les meilleurs délais ;
  - **Facebook de la commune** : possibilité de remettre au service communication de la commune un post une fois par mois (sans limite du nombre de caractères) ; texte à envoyer en format word par email à [mairie@plouguerneau.bzh](mailto:mairie@plouguerneau.bzh) ou [tcoton@plouguerneau.bzh](mailto:tcoton@plouguerneau.bzh) avec pour objet « Expression minorité – page Facebook de la mairie » ; publication sous les meilleurs délais ;

- **Bulletin d'informations municipales** : ajout dans la partie Memento de l'adresse mail de contact et du lien vers le blog de la minorité.

Le Maire propose au conseil d'approuver ces propositions et de modifier en conséquence les articles 28 et 30 du règlement intérieur.

Annexe : projet de règlement intérieur modifié

*L.Le Hir : effectivement, la nouvelle mouture du règlement intérieur reprend des axes d'amélioration que l'on avait souhaitée au dernier conseil, tu as évoqué le BIM, il faut que cela reste un document d'information et non pas de propagande donc sur ce point-là on sera vigilant, et on vous interpellera si jamais on voit qu'il y a des choses qui nous surprennent. Nous allons expérimenter le règlement intérieur et on reviendra vers vous si jamais on voit qu'il y a quelque chose qui ne va pas et dans ce sens-là. Je suis d'accord, il y a toujours eu le dialogue, en tout cas pour le faire évoluer, je pense que sur le mandat précédent on a dû le faire évoluer pratiquement une fois par an par rapport à l'avis de la commune, par rapport à l'avis de la population, il faut que l'on continue sur ce sens-là. Merci*

*Y.Bigouin : j'étais intervenu la dernière fois là-dessus car c'est un sujet qui me tient à cœur, je voudrais commencer par une Maxime l'on attribue faussement à Voltaire, qui selon ce qui est écrit aurait dit « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire » sans tomber dans cet extrême, c'est un peu l'esprit qui prévaut désormais dans l'équipe municipale depuis 2014, à l'opposé de ce que l'on a pu vivre auparavant, mais ça s'incarne aussi par ce règlement intérieur. C'est sûr, comme disait la dernière fois Emmanuelle, c'est du droit commun, mais il faut se l'approprier, il faut l'inscrire, développer, on pourrait mettre cela tout à fait sous le boisseau, c'est une question de curseur et nous montons d'un grade comme tu l'as dit Yannig et moi je m'en félicite comme toute l'équipe. Certains sociologues parlent de territoire, c'est de la haute démocratie, je ne sais pas où l'on se positionne mais en tout cas on grandit en démocratie, je le crois, et personne ne peut le nier, il suffit d'ailleurs de comparer il faut aller voir un peu ce qu'il se passe autour, comment se positionne la majorité par rapport aux minorités, les oppositions par rapport aux majorités, il y a des communes à Bourg Blanc ou Ploudalmézeau par exemple, je ne crois pas qu'il y ait tout à fait la même latitude par rapport aux minorités, ou en tout cas il n'y a surtout pas d'accès à la page Facebook. Yannig, dans ta litanie de ce qu'on a construit depuis six ans, une chose que tu as oubliée et qui pour moi m'avait profondément marqué quand on est arrivé en 2014, c'est qu'il y avait un policier municipal qui assistait au conseil municipal, sans doute pour surveiller ou je ne sais pas ce qui pouvait se passer en cas d'esclandre, et je crois qu'aujourd'hui nous n'avons plus besoin du tout des policiers municipaux pour nous regarder, nous surveiller, on arrive à débattre sereinement.*

*E.Baltz : alors on va dire que c'est la soirée des citations, moi je vais citer Coluche « ce n'est pas parce qu'ils sont plusieurs à avoir tort, qu'ils ont raison » donc dommage pour nos collègues de Bourg Blanc et d'ailleurs.*

*Mr Le Maire : merci pour cette citation.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

➔ **Mr Le Maire quitte la salle à 21h35.**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.1.2. a</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL</b>
--	---

Conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015, une note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la commune est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives en date des 18 novembre 2020 et 16 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission ressources du 10 février 2021,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Principal 2020**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Hervé Perrain, adjoint aux finances, le conseil municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve les résultats de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement	364 175.13 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	1 448 287.56 €

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES 7.1.2.b</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PETITE ENFANCE</b>
---------------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 approuvant le budget primitif petite enfance de l'exercice 2019,

Vu la décision modificative en date du 07 octobre 2020,

Vu l'avis de la commission finances du 10 février 2021,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget petite enfance 2020**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Hervé Perrain, adjoint aux finances, le conseil municipal,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Approuve les résultats de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement	2 699.76 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	2 128.59 €

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES 7.1.2.c</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DU LOTISSEMENT DU GWELMEUR 2020</b>
---------------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 approuvant le budget primitif du lotissement du Gwelmeur de l'exercice 2020,  
Vu l'avis de la commission finances du 10 février 2021,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Lotissement du Gwelmeur 2020**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Hervé Perrain, adjoint aux finances, le conseil municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- APPROUVE les résultats de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	<b>Montant en Euro</b>
Résultat global de clôture d'investissement	- 99 634.55 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	112 408.03 €

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES 7.1.2.d</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ARMORICA</b>
---------------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 de l'Espace Culturel Armorica,  
Vu l'avis de la commission finances du 10 février 2021,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Armorica 2020**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Hervé Perrain, adjoint aux finances, le conseil municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- APPROUVE les résultats de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	<b>Montant en Euro</b>
Résultat global de clôture d'investissement	5 127.12 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	3 874.28 €

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES 7.1.2.e</b>	<b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PORTS</b>
---------------------------------------	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 des Ports communaux,

Vu l'avis de la commission finances du 10 février 2021,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Ports 2020, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Hervé Perrain, adjoint aux finances, le conseil municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- APPROUVE les résultats de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	<b>Montant en Euro</b>
Résultat global de clôture d'investissement	11 936.63 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	10 967.75 €

**Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

→ Mr Le Maire est de retour.

<b>Nomenclature ACTES 7.1.2.f</b>	<b>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL DES BUDGETS PRINCIPAL, PETITE ENFANCE, LOTISSEMENT DU GWELMEUR, ARMORICA ET PORTS</b>
---------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 10 février 2021,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

*A.Romey : heureusement qu'il n'y a pas 1 554 000 de dettes par habitant, autant à la page trois dans le graphique sur l'épargne net, 927€ mêmes si c'est en progression je trouve que ce n'est pas beaucoup. Je pense qu'il manque un zéro.*

*H.Perrain : tout à fait, je pense que c'est la modestie ça.*

*L.Le Hir : les comptes administratifs reflètent effectivement l'année qui vient de passer, un réel impact comme tu le dis par la crise Covid pour toutes les collectivités, c'est vrai que ça se ressent en plus ou en moins malgré les chapitres, les différents budgets ont été impactés de façon différente. On n'était pas d'accord sur le budget primitif donc forcément sur les comptes administratifs ça ne reflète que ce qui a été réalisé. On évoquait les taxes additionnelles qui sont très fortement en hausse sur 2020, il y a eu 130 000 € de plus que ce qui était prévu au budget primitif. Moi je serais plus prudente pour l'année 2021, car effectivement c'est en fonction des biens qu'il y a à vendre sur la commune et pour en avoir discuté avec certaines agences immobilières, nous n'avons plus beaucoup de biens à vendre sur la commune, donc ce n'est pas qu'elle n'est plus attractive mais au contraire, les biens deviennent rares, donc cette ressource financière risque d'être un peu plus compliquée à percevoir. On remarque au niveau de l'investissement qu'il y avait des choses de faites mais qu'il reste encore plus de 700 000 € de travaux qui ont été mandatés et pas réalisés. C'est vrai que là aussi la crise Covid a impacté les délais de travaux, donc ça fait que cela a reporté effectivement sur l'année suivante. Voilà les commentaires que je pouvais faire par rapport à ces budgets. Juste sur le budget du Gwelmeur, on vient de dire que si tout va bien il n'y aura plus de terrains à vendre, donc il restera selon les prévisions, quand on avait fait ces budgets ils étaient faits pour avoir un petit solde positif pour que cet argent puisse être réinjecté dans une nouvelle opération, dont on espère que vous allez suivre cette logique-là qui permet quand même d'avoir des terrains pour notamment des primo-accédants à des tarifs en dessous du marché et qui permet à des jeunes de s'installer sur la commune.*

*A.Lincoln : juste pour dire à quel point je suis content de voir que nous avons une épargne nette de 927 000 €, presque 1 million. Et juste pour souligner ce que cela veut dire, ça veut dire quoi d'épargner presque 1 million avec lequel on va pouvoir autofinancer l'investissement. Je pense qu'en quelque sorte la grande raison de ces comptes administratifs, notre capacité à générer de l'autofinancement se redresse petit à petit, peut-être avec un petit coup de pouce cette année à cause de l'effet un peu paradoxal de la crise Covid, mais quand on regarde le graphique, clairement, on voit une tendance et de mon point de vue c'est une très bonne nouvelle pour la santé financière de la commune, et ça va nous donner des marges de manœuvre dans les années qui viennent en termes de faisabilité, d'investissements, tout en respectant les engagements par rapport au désendettement. Donc Hervé, très bon résultat.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>7.1.1.</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</b>
--	--

Selon l'article L2312-1 du CGCT, lors du débat d'orientation budgétaire, le maire doit présenter "un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

De plus, la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 sur la programmation des finances publiques 2018-2022 a introduit l'obligation de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport présenté répond à ces obligations, il doit être débattu au sein du conseil municipal et la délibération doit faire l'objet d'un vote.

Aussi, conformément à ces dispositions, un rapport sur les orientations budgétaires 2021 est annexé à la présente délibération.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter.

Ce vote a pour effet de prendre acte du débat sur la base du rapport annexé.

*L.Le Hir : le débat a déjà eu lieu entre nous quand on a fait notre préparation de conseil et je dois dire que les documents qui nous ont été fournis nous ont vraiment apporté matière et il y a beaucoup de choses que l'on voudrait dire ou proposer ou apporter. Je vais commencer rapidement par la fin, puisque cela parle plus de ce que vient d'évoquer Hervé ; vous avez évoqué dans la présentation la participation des habitants, un volet financier, c'est noté 30 000 € pour un budget participatif donc on voulait savoir un petit peu comment ça va se faire ? Est-ce que c'est un appel à projet qui va se faire dans les quartiers, est-ce que vous avez déjà*

plus ou moins ciblé des actions ? Voir un peu comment et quand ça va se dérouler ? Dans le document on évoque aussi les illuminations de Noël. Nous ce que l'on propose c'est effectivement peut-être aussi d'associer les habitants et notamment peut-être au niveau de la grand-rue, la rendre un petit peu plus dynamique, voir un peu ce qui serait possible de faire pour égayer un peu cette rue en période de Noël. Dans les travaux des bâtiments, je pense qu'il y a une chose sur laquelle il faudrait aussi se pencher et je ne l'ai vu noté nulle part, c'est le chauffage au niveau de la maison des jumelages, la situation est vraiment très compliquée et je pense que ça n'a pas été cité, mais ça vaut le coup qu'on s'y penche pour que pour l'association des jumelages que ça soit plus facile d'y travailler. Donc ça c'était pour la fin du document. Sinon, au niveau des priorités politiques que vous avez annoncé, il y a effectivement la transition et la mobilité, vous parlez de la consommation locale et biologique. Le « et » me gêne un peu, j'aurai plutôt dit la consommation locale ou biologique, car parfois à la cantine on peut avoir des choses qui sont biologiques et qui ne sont pas forcément du local, et à l'inverse on peut avoir du local qui n'est pas du biologique mais qui est d'une très bonne qualité. Je pense que là on aurait été plus en adéquation. Notamment j'ai cru comprendre qu'au niveau de l'appel d'offre qui a été faite au niveau des boulangeries, on n'est plus trop resté dans le local, donc on aurait aimé avoir des précisions effectivement, savoir si la municipalité ne se fournit plus au niveau des boulangeries de la commune. On évoque l'étude de Littorisque, on a eu la restitution la semaine dernière, effectivement c'est une très bonne restitution et un très bon travail fait par les étudiants de l'UBO. Vous pouvez noter qu'effectivement il y aura la prise en compte de l'évolution du risque sur le trait de côte, ce sera pris en considération et avec la perspective du projet de déménagement de l'écomusée dans le quartier de Saint-Michel. Les mots des étudiants lors de la restitution ont été de dire, soit en fonction de l'étude qu'ils ont fait des prospectives, soit on ne fait pas de construction à cet endroit-là pour donner un message cohérent, ou on surélève le bâtiment de 1,50 m, donc votre réponse Monsieur le maire a été de dire que c'est une préoccupation que vous avez depuis quelques mois, nous c'est une préoccupation que l'on a depuis quelques années, et que vous entendez être exemplaires. Donc nous aimerions bien du coup comprendre qu'est-ce que cela veut dire par rapport au devenir de l'écomusée. Ensuite, vous évoquez une réserve citoyenne susceptible d'être mobilisées en cas d'événements météorologiques, donc c'est une très bonne chose et une chose qu'il faut effectivement mettre en place. On se posait la question, pourquoi se contenter d'événements météorologiques puisque l'on voit bien que là nous sommes en crise avec une pandémie, et qu'il y a peut-être d'autres facteurs naturels qui pourraient être impactés. Dans ce paragraphe-là vous citez travailler avec les volontaires de la SNSM, les pompiers, la police municipale, et une réflexion en cours de formation avec les habitants et plus particulièrement avec les élèves de CM2, donc le concept on le comprend très bien, mais du coup on a un petit peu de mal à comprendre entre former des élèves de CM2 pour des cas d'événements météorologiques, là c'est pareil je me demandais s'il n'y avait pas un raccourci qui avait été fait, effectivement travailler avec la population sur des risques qui peuvent s'avérer sur la commune et à part, travailler effectivement avec des élèves de CM2 pour les sensibiliser à tout ce qui est porter secours et avoir les gestes qui sauvent. Ensuite, dans les documents, vous parlez de la finalisation de l'étude sur le réseau chaleur du bourg, ce qui a été annoncé c'est que c'est pratiquement fini, donc on voulait savoir un peu s'il y aura une restitution, quel était le but et quelles vont être les préconisations ? Et savoir un petit peu comment ça va avancer dans ce domaine-là ? Des travaux annoncés sur la page suivante dans la salle Louis le Gall, pareil, est-ce que l'on peut savoir quels travaux sont prévus et à quelle période ? Il me semble avoir vu à un moment ou un autre dans le document, mais je n'ai pas réussi à remettre la main dessus, on parlait de mettre la wifi quelque part, et nous, une préconisation ce serait vraiment de mettre la wifi dans toutes les salles et les bâtiments communaux utilisés par les associations et du matériel qui fonctionne, parce qu'on voit très bien que maintenant c'est vraiment un outil indispensable. Je ne sais plus dans le document on parle d'une salle, mais voilà ce serait important pour permettre aux associations de pouvoir travailler correctement et d'avoir accès à la wifi et à du matériel. Notre troisième axe c'était une attention renouvelée sur l'économie et développer les quartiers, et vous notez trouver des solutions aux porteurs de projets qui souhaitent s'installer. Je dois dire que moi j'étais en contact très récemment avec des entreprises qui veulent s'installer sur la commune et qui ont été surpris du fossé ou du décalage qu'il y a entre les discours et après les actes, puisqu'il y a des entreprises qui ont eu des refus de permis. Comment est-ce qu'on peut travailler avec les entreprises pour qu'elles puissent justement s'installer et que vraiment les actes soient en cohérence avec les discours et pas l'inverse ? On ne peut pas avoir un adjoint qui dit « on va vous aider, on va vous soutenir », pendant deux ou trois ans et puis un autre qui dit « ben non votre projet vous ne le mettez pas là ». Donc essayer d'avoir une cohérence dans le discours qui est fait au niveau des entreprises. Sinon on va vous parler de la maison de santé, au conseil de novembre on a parlé d'un appel à projets pour savoir qui allait s'installer et comment les locaux de la maison de santé allaient être attribués, là on parle de la mise à disposition à partir de l'été, donc on voulait savoir quand cet appel à projets allait sortir ? Ensuite, vous évoquez l'investissement en faveur d'un distributeur de pain au Grouanec, qui est un axe de réflexion, donc on vous encourage et je pense que vous avez dû y penser mais c'est d'associer les

boulangeries de la commune à ce projet. Ce sont des projets qui marchent dans des communes qui n'ont plus de boulangerie, mais comment est le ressenti par rapport à une commune qui a déjà deux boulangeries, effectivement je conçois que le secteur du Grouanec n'en dispose pas, mais voilà travailler quand même en collaboration avec les acteurs économiques de la commune. En bas de la page cinq, je pense qu'il y a juste une erreur de date parce que l'on parle de la livraison des six logements sur la place de l'Europe en mai 2021. Pour moi ces logements ont déjà été rendus et c'était en 2020. Ensuite on parlait 80 associations qu'il y a sur la commune, on avait évoqué au dernier conseil la réunion qu'il y avait eu avec les associations, donc voir un peu la suite qui va être donnée à cette réunion et comment vous allez travailler avec les associations ? J'ai vu dans le BIM aujourd'hui que vous avez finalisé le dossier de subvention pour les associations, moi je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas eu l'occasion d'en discuter en commission, ça aurait été aussi l'occasion de pouvoir partager un certain nombre de choses. Il y a un paragraphe sur la création d'un lieu d'accueil parents-enfants ouverts à l'ensemble des enfants de moins de trois ans, c'est quelque chose que l'on trouve très intéressant par contre peut-être faire attention à ne pas faire un doublon avec l'association Familles rurales qui a son espace de vie sociale, donc voilà travailler avec eux et faire attention de ne pas empiéter sur quelque chose qu'ils avaient peut-être déjà entamé. Et puis du coup on a été un peu surpris de voir que dans tout ce premier paragraphe, on n'évoquait pas la culture et il fallait vraiment arriver à la page 16 pour que ce soit évoqué, donc voilà on sait que c'est un secteur qui était fortement impacté et qui est toujours très sinistré en ce moment ci, donc qu'est-ce qu'il sera fait dans ce domaine ? Voilà l'ensemble des questions ou des échanges ou des propositions que l'on n'a à vous faire.

Mr Le Maire : merci Lédie pour l'ensemble de ces questions et réflexions, dont certaines sont tout à fait intéressantes. Peut-être d'emblée, déjà se dire que l'on est sur des projections budgétaires qui me semblent à ce stade très difficile de répondre, dans la mesure où il y a un delta de temporalité entre les exigences de projections budgétaires et toute la réflexion nécessaire pour pouvoir réaliser un certain nombre d'actions dans lesquelles nous nous sommes engagés, je pense en particulier, je ne vais pas me substituer à mes collègues, chacun et chacune pourra répondre en fonction de ses dossiers, je pense en particulier à la question de la participation citoyenne. Donc allons-y, les uns et les autres.

A. Henry : concernant en particulier ce que tu as évoqué, la maison des jumelages et le chauffage, c'est un sujet d'actualité, en fait, nous considérerons et quand je dis « nous », c'est aussi l'analyse avec les services techniques, ce n'est pas un problème lié au chauffage mais c'est un problème lié à l'utilisation qui est faite du chauffage ; en fait il est sous utilisé, et le directeur des services techniques va contacter la maison des jumelages pour leur faire comprendre qu'il faut que l'association fasse fonctionner ce chauffage pour régler ce problème d'humidité et de chauffage. Nous pensons que ça devrait être suffisant. Surtout qu'en terme de mise en œuvre, c'est un poêle connecté commandable depuis un Smartphone, donc il n'y a aucun problème pour le démarrer à distance et le faire vivre dans ce bâtiment. C'est notre réfection du moment avec le directeur des services techniques. Ensuite tu as évoqué les travaux dans la salle Louis Le Gall, alors je ne vais pas m'attarder que sur les travaux de la salle Louis Le Gall, je vais faire un constat de manière plus générale sur la façon dont on envisage le traitement de l'ensemble des bâtiments communaux. Là je parle et j'associe aussi Bruno à la réflexion car c'est un travail d'équipe entre différentes personnes. Au début de mandat, moi en tant qu'adjoint aux travaux, j'ai demandé au directeur des services techniques d'avoir un état des lieux qui avait déjà été initié de l'ensemble du patrimoine communal. Force est de constater que l'on a quand même un patrimoine vieillissant et en face de cela des services techniques qui en termes d'intervention faisaient entrer (il n'y a rien de péjoratif là-dedans) ce qu'il pouvait et avec des opérations dispersées. Avec Bruno et le directeur des services techniques, nous avons réfléchi à une stratégie et celles qui nous semblent la plus pertinente, c'est de se dire, travailler enveloppe par enveloppe par phase curative sur un bâtiment, je prends exemple sur la salle Owen Morvan et la salle des associations, on fasse ce que l'on appelle un package de rénovations et ensuite on repasse sur de l'entretien courant qui là, régit des agents et des services techniques. Ça ne demande pas des gros investissements derrière, on est bien sûr du curatif, de tous les jours. Mais la façon dont on va aborder, toutes les rénovations de bâtiments, c'est l'enveloppe totale. Pour la salle Louis Le Gall, notre idée c'est aussi de la traiter dans son ensemble. Son ensemble ce n'est pas que le bâtiment, il y a l'extérieur, il y a l'intérieur, il faut aussi savoir que l'on a des problèmes d'assainissement à résoudre sur ce bâtiment, mais toujours pareil, un package des bâtiments pour essayer de repartir sur quelque chose qui demande juste de l'entretien courant par la suite. Il y a juste deux bâtiments qui ont un traité différemment, en termes de phasage, ça va être la maison de la mer puisque sur l'année 2020 on devait déjà réaliser l'ensemble des travaux sur l'extérieur à savoir la reprise des fissures et les ravalements, ça nous l'avons prévu sur 2021, et nous l'avons un peu décoré du travail de rénovation intérieure. Il y a déjà eu une concertation faite entre le club nautique et les associations de plaisanciers qui utilisent cette maison de la mer et nous allons à nouveau les rencontrer dans les mois à venir pour construire ensemble un projet intérieur qu'on

aimerait soumettre au budget 2022. Et deuxième bâtiment qui sera aussi traité avec un phasage différent c'est la mairie. Là, on est en pleine discussion avec le maître d'œuvre sur la rénovation énergétique. D'après le rétro planning que nous avons pu voir avec le maître d'œuvre, on pense pouvoir aboutir à une rénovation de l'enveloppe extérieure au milieu au mois de février l'année prochaine. Là aussi, l'intérieure pose question, car on ne pourra pas le faire en même temps, il y a un groupe de travail qui s'est monté avec les agents, où les agents vont revoir leur mairie version 2022 avec toutes les problématiques de remise en perspective de l'accueil, d'évolution des pratiques aussi puisque la mairie a plus de 30 ans, 40 ans même et donc les espaces ne sont pas forcément adaptés il y a aussi un travail de réfection, donc nous serons en déphasage sur le traitement de ce bâtiment-là. Mais ce qu'il faut retenir sur cette intervention et si je dis des bêtises, Bruno tu m'arrêtes, c'est un bâtiment et essayons de faire les choses correctement de A à Z pour repartir ensuite sur quelque chose que les services techniques peuvent entretenir au quotidien.

L.Le Hir : juste par rapport à ce que tu viens d'évoquer, le travail bâtiment par bâtiment, c'est quelque chose que l'on avait réclamé à plusieurs reprises au mandat précédent notamment lorsque l'on parlait de la mise en accessibilité des bâtiments, il y a un programme qui existe et qui justement saucissonnait, et on avait évoqué justement le fait de faire bâtiment par bâtiment, pour en finir un, le rendre accessible, pour qu'il soit vraiment accessible aux quatre types de handicap. Donc si je te suis cette logique-là que vous allez prendre pour les bâtiments, on va aussi remettre à jour si j'ai envie de dire ce programme d'accessibilité pour que ce soit corrélée sinon ça n'a pas de sens.

A.Henry : la chance que l'on a est que le délégué aux bâtiments est aussi en charge de la commission accessibilité, donc à chaque fois c'est toujours prégnant dans toutes nos discussions que l'on a. Mais bien évidemment on ne peut pas faire autrement de toute façon.

A.Lincoln : peut-être un mot concernant l'écomusée et Littorisque. D'abord peut-être sur Littorisque, pour souligner que l'on est simplement la deuxième commune du département à être lauréat de ce programme. Dans mon esprit, quand on commence à aligner tous les appels d'offres pour lesquels on est devenu lauréat, dernièrement il a eu il y a eu l'atlas de la biodiversité communale, il y a le réseau cantine durable, littorisque, tout ça c'est la réflexion d'une équipe qui est extrêmement dynamique et qui saisit des opportunités de collaboration avec des partenaires tout à fait intéressant. Deuxième point, Littorisque, un atelier d'étudiants, en quelque sorte organisée comme un jeu de rôle pour les étudiants qui sont censés se mettre en position de bureau d'études, et donc c'est à la mairie d'être le commanditaire. Vous avez vu un peu les sections étudiées qui ont été choisies par le commanditaire, c'est-à-dire la mairie, donc le Zorn car on est assez préoccupé par l'état du GR34 et les problèmes d'érosion, très bien analysé par les étudiants. Porz Gwen, où chaque année les services techniques sont obligés d'intervenir derrière l'embranchement pour consolider les sentiers. Clairement il y a des problèmes d'érosion et de fonctionnement même dans l'enrochement qui n'est pas évident car collé à une dune, c'est ce que les étudiants nous ont expliqué. Et enfin, Saint-Michel parce que l'on souhaitait avoir en quelque sorte l'avis scientifique le plus à jour possible. Mais il faut souligner que l'on a de grandes chances aussi d'avoir des expertises en interne dans notre équipe, je n'ai pas eu l'occasion de les remercier l'autre jour, mais Arnaud Henry avec sa casquette professionnelle de Brest métropole a beaucoup travaillé avec des étudiants sur des échanges, sur des questions de calcul, qui sont assez compliqués. L'objectif était en effet d'avoir un avis scientifique sur ce qu'il fallait faire, donc pour te répondre et pour vous répondre collectivement, il y a des informations qui sont tombées dernièrement, d'abord et on a vu passé les chiffres tout à l'heure, deuxième étude géotechnique qui a confirmé le besoin de construire sur pieux. Les architectes sont en train d'assimiler cela, et deuxième événement, suite au travail des étudiants de Littorisque, une décision collective de la majorité de demander aux architectes de mettre le plancher à altitude NGF (nivellement général de la France) à 6,65 m. C'était le plus haut niveau identifié par les étudiants, pour mettre le bâtiment à l'abri des risques identifiés par les étudiants. Juste pour expliquer, c'est un choix assez radical parce que la législation actuelle en vigueur, aurait suggéré que nous aurions été à l'abri à 5,8 m. Nous on demande 6,65 m. Et les calculs qui ont été faits par le service d'information géographique de Brest métropole dans le cadre des préparations du PCAET si tu es le plus haut risque à 6,2 m. Nous, on a en quelque sorte choisi ce qui était le niveau marin de référence à l'horizon 2100 le plus pessimiste dans l'étude. Voilà la décision de la majorité dans ce dossier.

M.Bousseau : pour commencer sur le budget participatif, on va faire un petit groupe de travail au printemps pour commencer à travailler là-dessus, et l'idée serait d'en lancer un en 2021. Le calendrier, on ne l'a pas précisé ça va se faire sur quelques mois entre le lancement à la population pour que les gens présentent leurs dossiers et pour après le choix des dossiers. Après, dans le détail, il va falloir mettre en place, comment on met en place le jury, qui on l'intègre dans le jury, quels sont les critères de sélection puisqu'il va forcément

y avoir une présélection de dossier car d'un point de vue technique tous les dossiers ne seront pas forcément acceptables. Tout ça c'est à mettre en place. Et on espère que le contexte sanitaire nous permettra de le faire de la manière la plus conviviale possible puisqu'idéalement chaque porteur de projet sera amené à présenter son projet aux habitants et habitantes, donc si on pouvait éviter de faire cela uniquement via l'ordinateur ce serait bien. Voilà pour le budget participatif. Pour ce qui est de la consommation et des produits au niveau de la cuisine, en 2019 on est rentré dans les réseaux de Cantine durable territoires engagés, porté par Mouans Sartoux, et dans ce cadre-là on a des engagements très forts en produits biologiques. François complétera peut-être là-dessus, mais le pain bio, en restauration scolaire, est un des produits les plus faciles à intégrer dans les repas. On a eu beaucoup de questionnements par rapport à cela car on travaille avec les boulangeries de Plouguerneau qui n'étaient pas en mesure de nous fournir en pains bio. Du coup, on a fait le choix, on reste tout de même en local, on ne va pas chercher le pain à l'autre bout de la France, mais on a fait ce choix-là, le marché ne dure qu'un an. Nous, tout ce que l'on souhaite c'est de pouvoir continuer à travailler avec les boulangeries de Plouguerneau et qu'ils adaptent ce qu'ils proposent pour qu'on puisse dès l'année prochaine retravailler avec eux. Effectivement, dans le document il y a marqué locale et biologique, mais le bio n'exclut pas le local et vice versa, évidemment.

F.Merien : en effet, lorsqu'on a lancé cet appel d'offres, moi je suis allé voir directement les deux boulangeries, car je trouvais que c'était normal d'abord de les voir, de les rencontrer, et de leur présenter l'appel d'offres telles qu'il était formulé. Il ne faut pas oublier ce qu'est un appel d'offres, c'est une consultation. Quand on peut répondre, on répond, et quand on ne peut pas, on ne peut pas. Pour le coup, il se trouve que c'est une autre boulangerie qui n'est pas si loin que ça bien évidemment comme tu dis Marie, qui rentrait bien dans le cahier des charges. Ceci étant, on a revu ensuite une des boulangeries, puisqu'il y en a une sur les deux qui fait du pain bio en ce moment. On a rencontré cette boulangerie qui fait du pain bio déjà, son pain a été testé je crois sur une certaine période, il ne convenait pas forcément et parfaitement aux consommateurs, donc c'est pour cela qu'ils ont choisi le pain qu'ils ont mis dans l'appel d'offres. Il semblait passer mieux, question de goût, donc voilà. J'aurais préféré que ce soit une boulangerie de Plouguerneau, évidemment, maintenant ils n'ont pas pu répondre cette fois, mais ce n'est pas pour autant lorsqu'on les a rencontrés ils nous ont dit clairement qu'ils allaient continuer à faire des efforts, à trouver peut-être des solutions pour pouvoir répondre à l'appel d'offres de l'année prochaine, puisque c'est un appel d'offres annuel. Voilà pour ce qui est du pain.

I.Pasquet : Sur les questions Lédie, tu avais aussi parlé et posé la question sur les porteurs de projets. Je suis tout à fait d'accord avec toi quand tu dis que les actes ne doivent pas être différents du discours, ça c'est une évidence. Étant donné que nous sommes dans les citations ce soir, « la vérité d'aujourd'hui, ce n'est pas celle de demain » malheureusement, donc cela veut dire qu'il y a peut-être des choses qui ont été faites dans le passé et qui ont été dites et qu'on ne peut pas le faire car comme tu la dis et comme on l'a vu, parfois nous n'avons pas de locaux, parfois pas de terrain pour pouvoir y répondre. Moi je suis là depuis un an maintenant je suis très surprise, c'est un rapport d'étonnement que j'avais fait, de me dire qu'il y a autant de porteurs de projets qui font appel à la commune, j'étais très surprise de cela. Car personnellement je ne ferai pas forcément appel à la commune au départ pour trouver des locaux etc. Je trouve cela très bien de faire aussi cette demande, on peut aussi avoir d'autres solutions, mais ça ne reste que des solutions donc on a eu des porteurs de projets qui nous ont expliqué, qui avaient des idées et on les a orientés, on les a aidés, mais des porteurs de projets qui sont arrivés parfois aussi en disant « j'ai un projet, trouvez-moi la solution » ce n'est pas possible. On est complètement d'accord et si personne n'a vu ta tête, j'ai bien ressenti que tu acquiesçais ce que je disais. Donc on aide. On aide beaucoup, on a des solutions mais on ne peut pas répondre à tout le monde, car en effet, on a de moins en moins de locaux, de moins en moins de terrains ; la maison communale qui est une maison pour tous, on est en train d'y réfléchir tous en commun et peut-être que oui on pourrait s'en servir pour faire une certaine structure économique et à lui donner des locaux. Mais je ne pense pas, peut-être que je me trompe, en tout cas entre l'ancien adjoint à l'économie et le nouveau, moi depuis que je suis là, le discours est complètement différent de ce qui a été donné. Pour les distributeurs de pain du Grouanec, c'est une idée, on en a plein des idées, ce n'est pas forcément que le pain, ça peut être aussi une petite supérette ambulante, ça peut être aussi quelque chose de plus sectaire avec comme il se fait beaucoup dans d'autres régions, où il y a des légumes, du pain, etc. et les personnes peuvent acheter en fonction de leurs besoins. Évidemment si sa passion de la boulangerie ou des fruits et légumes ou autres chose, les produits que l'on peut faire en local et sur Plouguerneau, on le fera. Maintenant si on reparle du distributeur j'ai beaucoup pris de renseignements dessus, il y a deux principes sur un distributeur de pain, soit le distributeur se charge de tout, il choisit son boulanger, il choisit comment il fonctionne etc. C'est vrai que cela coûte un peu plus cher. Ou alors ils nous louent juste le module et nous on trouve un boulanger, etc. Cela veut dire que le boulanger qui y va doit s'occuper de l'entretien, du fonctionnement, etc. Là, on se dit qu'on

a deux boulangeries, comment travailler avec eux, hormis si l'une ou l'autre ne veut pas y aller, mais ça serait bien d'y avoir les deux, surtout pour le Grouanec, et dans ces cas-là on fait 1 mois/1 mois, 1 semaine/1 semaine. Donc il y a un fonctionnement, il faut qu'on y réfléchisse dans sa globalité, qu'on en parle aussi avec les commerçants, car finalement si on fait ce genre de choses, c'est eux qui vont devoir prendre en charge par exemple le nettoyage, toutes les règles sanitaires etc.

F.Merien : en plus, peut-être que l'une des boulangeries pourrait investir au Grouanec ou s'installer là-bas et trouver une machine. Ce n'est pas interdit non plus, il ne faut pas toujours attendre de la collectivité, quand on a une entreprise il faut se développer, il ne faut pas avoir peur, moi je trouverais ça normal. Pour l'autre sujet, tu as rencontré beaucoup d'entreprises, OK, tant mieux, c'est bien, je suis content que tu t'investisses aussi dans l'économie. Il y a eu un problème sur une des entreprises, j'aimerais savoir quelle entreprise c'est ?

L.Le Hir : je ne vais pas citer de nom ici en conseil, mais par contre, tu es au courant du dossier puisque tu as reçu les entreprises, en tout cas l'entreprise en question. Il y en avait d'autres qui avaient des projets. Par contre, lors des vœux du maire l'année dernière aux commerçants, vous avez félicité cette entreprise pour son travail et son engagement, ce qu'elle voulait faire, c'est vrai qu'elle est tombée de haut après avoir travaillé pendant presque trois ans sur le projet et avoir pris contact avec vous plusieurs fois, pour maintenant avoir un refus, c'est brutal on va dire. Une entreprise qui vient vous voir plusieurs fois, recevoir un refus en recommandé, je trouve un peu dommage qu'il n'y ait pas plus de dialogue.

F.Merien : je t'arrête tout de suite, c'est complètement faux ce que tu es en train d'évoquer, car en réalité cette entreprise a déposé un permis de construire, on l'a en permanence aidée, on l'avait dit effectivement au cours des vœux, qu'on était très content que cette entreprise existe et se développe. On essaie de l'aider de toutes les manières que l'on peut et avec tous les leviers que l'on peut avoir. Elle a déposé un permis, son permis de construire a été refusé parce qu'il y avait 3 points il me semble, Alain va confirmer, qui ne correspondaient pas au PLUi. Mais c'est juste pour ça.

A.Romey : en fait, c'est 2 points. D'abord, le projet nécessitait un permis d'aménager car il n'y avait pas de division qui avait été faite, et le deuxième point, c'était une question de limite par rapport aux séparations de la parcelle qui ne respectent pas les prescriptions du PLUi.

F.Merien : donc voilà, c'est vraiment des règles d'urbanisme, donc ce n'est pas du tout... Quand j'ai eu la réflexion de la part de ce monsieur que j'apprécie beaucoup, ça m'a gêné vraiment, car il a pensé un moment que c'était une question de politique alors ça, ça me gêne vraiment, car il ne manquerait plus que cela qu'on commence à décider de dire et de refuser des appels d'offres juste parce qu'au niveau politique, on n'est peut-être pas sur le même terrain. Franchement, moi je lui ai répondu directement que ça c'était absolument impossible dans notre équipe, personne, vous entendez bien, personne, ne pourra fonctionner comme cela.

L.Le Hir : donc si je comprends bien, vous êtes prêts à aider l'entreprise pour solutionner les problèmes techniques pour qu'elles puissent s'installer ?

Mr Le Maire : comme toutes les autres entreprises, c'est assez simple, évidemment pour chacun des porteurs de projets on recherche des solutions.

F.Merien : je vais juste terminer sur cela et Alain je te laisserai après. Oui on va lui trouver des solutions. Bien sûr que l'on va lui trouver des solutions, parce que moi j'aimerais beaucoup qu'il puisse installer là où il souhaite s'installer. C'est un souhait, donc on va trouver des solutions mais il faut simplement qu'il réussisse à déposer un permis qui soit dans le cadre du PLUi, c'est tout.

A.Romey : on lui a confirmé notre intérêt pour son projet, et on lui a réaffirmé notre intérêt. Moi je l'ai reçu après un premier entretien avec Monsieur le Maire, je l'ai reçue suite aux éclaircissements que j'avais demandés sur les différents aspects du règlement. Et a priori, il a compris que l'urbanisme avait son mot à dire dans cette affaire, donc il fallait rentrer dans les clous. Je lui ai dit de revenir me voir avant de redéposer son permis d'aménager pour être sûr que tout est bien bâché, donc j'attends son retour.

Y.Bigouin : rapidement, sur le monde associatif, on l'a mis en première page du dossier de demande de subvention, nous organiserons une grande journée événement autour des associations le samedi 3 juillet, avec pour objectif de créer l'inter-connaissance entre les associations de Plouguerneau et peut-être d'ailleurs, et l'explication aussi des outils de renforcement de la vie associative qui existent autant pour la vie

démocratique que pour les financements. Nous répondrons, et je le redis encore fortement mais ça fonctionne bien, on a quand même pas mal de messages, nous répondrons à toutes demandes d'associations qui nous écrivent, Sandrine Deroff et moi. Il y a beaucoup de dispositifs pour les associations employeuses, il faut qu'elles en prennent conscience. Il y a Pass'asso qui est en cap d'être voté à la CCPA. Mais peu ou pas du tout pour les associations employeuses. Donc là il faut y travailler et voir ce que l'on peut faire. Sur les dossiers de demande de subvention, on a rajouté cette année une petite enquête sur l'impact de la crise, et on prendra en compte les frais induits par rapport à ce que les associations vivent en ce moment. C'était une demande qui avait été faite lors de la visio.

M. Jacq : c'était vous répondre à la question sur l'étude du réseau de chaleur, elle a commencé en octobre, là on est à peu près en milieu d'études puisque qu'effectivement il y a eu le confinement entre-temps. Ce n'est pas encore tout à fait terminé, on a eu une première réunion à mi-parcours, et donc ils ont été visiter les bâtiments pressentis pour faire partis du réseau des chaleurs. Entre autres, le mode de chauffage, et l'état de l'isolation thermique. Voilà donc on a eu une première restitution qui n'est pas terminée comme je le disais est la prochaine étape c'est l'approvisionnement en bois, les modes de financement, le positionnement de la chaufferie et donc le dimensionnement de la chaufferie, pour savoir quels sont les bâtiments susceptibles de participer à ce réseau. Une restitution en fin d'études je pense courant avril/ mai, j'imagine.

A.Lincoln : je voudrais revenir sur la question économique parce que je ne partage absolument pas la vision de Lédie sur ces questions. Quand on regarde autour de nous ce qu'il se passe sur le plan économique, je vois beaucoup de choses positives, trois exemples. La zone d'activité économique où à l'heure actuelle il y a des achats fonciers qui vont assez rapidement, je n'ai pas l'impression que cette zone d'activité économique a connu une assez bonne période depuis pas mal de temps. Il faut saluer d'ailleurs le travail de notre adjoint à l'économie qui est pour pas mal de choses en termes de diplomatie nécessaires pour faire en sorte que les gens trouvent les terrains voulus. Deuxième exemple, Plouguerneau n'a pas perdu de grandes entreprises comme Le Saint, autour de ses charges etc., c'est plutôt le contraire, regardez Agrimer, presque 5 millions d'investissements, aussi un dossier assez compliqué sur le plan administratif, très accompagné par la mairie, par la CCPA, et la sous-préfecture. Nous travaillons ensemble dans le même but du renouvellement économique, et ensuite je trouve qu'à l'heure actuelle dans le bourg, il y a des commerces très intéressants qui s'ouvrent à l'heure actuelle. Et là, en quelque sorte, il y a le début d'un frémissement par rapport à ce qui est souhaité par tout le monde que le bourg, notre centralité, arrive à reconquérir sa fonction commerciale d'antan. Je trouve que nos deux collègues sur ce dossier, font beaucoup de travail et j'ai plutôt l'impression que les choses avancent malgré la Covid, ce n'est justement pas évident de lancer une nouvelle entreprise en ce moment pendant un confinement, etc. Et j'espère qu'une fois la menace sanitaire levée, les choses vont progresser même plus rapidement que dernièrement.

E.Baltz : je voudrais revenir sur l'écomusée car je n'ai pas très bien compris cette histoire de plancher à 6,65 m. Du coup cela m'interpelle par rapport à ce que disait François, moi je n'ai pas suivi le dossier sur la mandature précédente, j'en ai juste eu connaissance sur le petit dossier qui est sorti pendant la campagne municipale. Donc il était bien précisé que l'écomusée, d'ailleurs si je ne dis pas de bêtises on a voté en début de mandat une augmentation sensible sur le conseil de l'architecte qui remettait des plans plus importants. Enfin il y a quelque chose qui m'interpelle en tout cas, cet écomusée est censé être destiné à l'activité historique de goémoniers et patrimoniale des goémoniers, et à la valorisation de la filière algues, donc Agrimer.

Mr Le Maire : non ce n'est pas Agrimer, c'est vraiment un outil au service de la filière algues dans sa globalité. Une articulation avec le cluster algues et pas que.

E.Baltz : donc la filière algues et la filière économique. Et si j'ai bien compris les informations qui nous arrivent ponctuellement, la moitié de la surface de l'écomusée va être destinée à la filière algues donc filière économique. Et là, François Merien nous dit que les entreprises doivent se prendre en main et investir elle-même, on n'a rien contre, or là on s'apprête en tout cas dans les budgets on voit passer 600 000 € pour cette filière économique. Donc là je pense que sur l'écomusée, il faudra vraiment qu'on ait un point ou un suivi je ne sais pas, mais quelque chose de plus précis pour éviter de se poser des questions qui ne sont peut-être pas fondées et puis évidemment que je ne parte pas dans des tergiversations qui ne sont pas les bonnes. Du coup, j'aimerais avoir des explications sur l'histoire de plancher, on est bien d'accord le plancher, là où on va marcher dans l'écomusée va être à 6,65 m de hauteur ?

Mr Le Maire : non, le plancher sera réhaussé d'1m50. Non, ce n'est pas 1m50 ?

A.Lincoln : l'importance est la NGF . Le plancher sera donc à 6,65 m par rapport au nivellement général de la France. C'est une façon de calculer, en gros par rapport au niveau de la mer. C'est une question assez complexe.

A.Romey : le NGF où sera construit l'écomusée est à 1,83 m donc c'est plus 80 cm pour arriver à 6,65 m.

A.Lincoln : je ne sais pas où exactement tu as eu une idée que la moitié de la surface serait dédiée à la filière économique. C'est un écomusée avec une collection, une salle d'exposition, il y a beaucoup d'enfants qui visitent le musée à l'heure actuelle, donc il y a beaucoup de travail pédagogique, et un espace qui sera partagé entre les visites scolaires, ateliers avec les enfants, les conférences sur des aspects plus économiques, on espère aussi des réunions d'acteurs qui vont louer la salle peut-être pour générer le modèle économique que nous souhaitons, et aussi c'est un instrument et un outil touristique clairement et d'aménagement de ce quartier de Saint-Michel qui a vu beaucoup de commerces fermer ces 20 dernières années. Donc je n'ai pas tout à fait compris ton argumentaire sur ça.

E.Baltz : d'où l'intérêt peut-être avoir un dossier qui soit précis et complet, qui nous soit fait passer, ça m'évitera des extrapolations qui ne sont pas fondées.

A.Lincoln : je pense que le dossier de présentation qui n'était pas un document de campagne électorale mais qui a été présenté à l'ensemble de nos partenaires institutionnels, région département etc. était quand même assez clair sur l'utilisation des espaces, tout était écrit dans le document. Donc j'ai du mal à comprendre d'où vient la difficulté de compréhension.

Y.Bigouin : juste en complément d'Andrew, effectivement, le concept de l'écomusée vous ne saisissez pas trop, mais je vais l'expliquer, cela a été créé par Georges Henri Rivière, après-guerre, et qui explique qu'on peut à travers le temps et l'espace, expliquer un territoire à une population. Voilà ce qu'est un écomusée. Là, c'est sur la filière algues, ça veut dire que la dynamique écomusée ce n'est pas que sur un bâtiment, ce n'est pas qu'entre quatre murs, c'est aussi un quartier à l'extérieur où les animateurs pourront animer, expliquer les bateaux du port, expliquer la transformation du paysage à travers les manières anciennes mais aussi actuelles puisque c'est un port de goémonier actuel qui est en lien aussi avec la recherche et le CNRS qui est garant au niveau scientifique et en lien aussi avec des entreprises du cluster algues, donc c'est vraiment à travers le temps et l'espace une filière. Ce n'est pas qu'une vitrine économique, avec des objets fossilisés, mais c'est aussi cela en partie, c'est un ensemble.

A.Henry : moi je reviens sur l'aspect du plancher. C'est assez simple, actuellement nous sommes régis par quelque chose qui a été réalisée par la DDTM en 2013. Sur les projections réalisées par la DDTM en 2013, le plus haut niveau où l'on pouvait atteindre en cas d'aléas de submersion marine c'était une altitude que l'on appelle NGF qui est de 5,80 m. Donc cela veut dire que potentiellement la législation nous permet de construire aujourd'hui ce plancher à 5,80 m, en sachant que l'altitude moyenne du terrain actuel est à 5,83 m. Ensuite, nous nous sommes projetés plus en amont de cela, le SIG du pays de Brest a été mandaté par le pays et les communautés de communes, pour faire le même travail en 2019. Et en 2019 le SIG du pays de Brest a calculé une nouvelle estimation du risque de submersion marine par rapport à un dernier rapport du GEC. Et ce rapport du GEC là, dit que le plus haut niveau qui pouvait être atteint sur la parcelle du Koréjou c'est 6,20 m. Donc, dès le début, on était déjà passé à cette valeur de 6,20 m. On va dire que cette valeur indicative du SIG du pays de Brest est indicative sur la CCPA, puisque la CCPA ne l'a pas encore retranscrit sur son PCAET. Mais en tout cas, ces calculs font foi y compris à Lesneven côté des légendes car elle s'applique à toutes les communes du littoral. Noémie Floch, la chargée de mission pourra expliquer aussi comment cela s'est passé. Nous avons mandaté des étudiants pour mettre à jour toutes les simulations par rapport aux derniers éléments législatifs qui étaient arrivés depuis janvier 2019 et maintenant. Par rapport aux nouvelles réglementations, là où je rappelle aujourd'hui on est à 5,80 m potentiel pour construire un plancher, ils nous disent que ça pourrait arriver jusqu'à 6,65 m. Donc la surélévation c'est juste entre 6,65 m et 5,80 m, donc le plancher sera à 80 cm plus hauts que l'altitude actuelle du terrain. C'est juste cela qu'il faut avoir en tête.

E.Baltz : et c'est là que je prends la pleine mesure de tes compétences.

Mr Le Maire : merci Arnaud pour cet éclairage qui est bon pour tout le monde.

C. Le Roux : sur la culture comme tu l'as dit, on est un peu sinistré pour l'instant, on attend les ouvertures possibles, on a plein de projets, il y a eu une réunion avec les artistes et associations de la commune pour travailler sur le fameux printemps des artistes que j'aimerais bien qui sois mis en place. Il y a des petits groupes de travaux qui vont se mettre en place pour étudier ce que l'on va pouvoir faire dès qu'une ouverture va être possible. Donc c'est en cours, tout le monde attend, pour l'instant ne peut pas aller plus vite, on peut mettre en place ces groupes de travail et créer les événements et quand on pourra les mettre en place en le fera.

Mr Le Maire : à cela on peut ajouter tout de même l'exposition hors les murs, des visages d'artistes.

C. Le Roux : il y a l'exposition hors les murs des visages d'artiste qui va arriver. Il y a 10 portraits qui ont été faits. Ce sont des grands panneaux qui font 1,20 m par 0.80m. Les petits textes sont prêts, donc ça ne va pas tarder à être mis en place.

Mr Le Maire : et le projet de café librairie sur lequel on travaille ?

C. Le Roux : le projet de librairie café. Il y a eu un porteur de projet qui nous a rencontré et qui nous a proposé un projet de librairie café dans le hall. Pour l'instant, nous sommes en phase de faisabilité, nous avons rencontré l'architecte des bâtiments qui va nous faire une proposition, et après si ça rentre dans notre enveloppe budgétaire il y aura un appel à projets qui sera fait, donc ce n'est pas le porteur de projet le premier, il y aura un appel à projets qui répondra certainement à cette offre-là et donc s'il y a d'autres personnes après il y aura un choix à faire.

Mr Le Maire : Merci Cathy. Peut-être sur la réserve civique, c'est quelque chose qui est à relié, je pense que c'est important de décoder le débat d'orientation budgétaire c'est vraiment des projections, on n'a pas encore les détails, les éléments de faisabilité, qui manque évidemment de finesse pour l'instant. Là, nous nous sommes inspirés de ce que d'autres communes ont pu faire type Gouesnou ou le Relecq Kerhuon, etc ; et c'est vraiment dans cet esprit d'être en capacité d'affronter les périls et je dirais que la réfection sur laquelle on avance pour l'adaptation du bâtiment de l'écomusée c'est du même type. Le PAT c'est quelque chose à voir avec ce que l'on appelle la résilience. On ne sait pas encore ce que ça va être très concrètement, en tout cas on sait ce que ça ne va pas être. Car il est tout à fait hors de question de faire quelque chose qui pourrait ressembler à une usine à gaz. Il y a un premier temps exploratoire sur lequel on s'est investi ces derniers jours, un travail qui sera engagé aussi avec l'ensemble des collègues et tous les collègues volontaires particulièrement les adjoints en rapport à leur responsabilité spécifique, et un travail aussi en partenariat avec les pompiers et la SNSM. L'entrée est plutôt prioritairement sur le climat. Les réalités des communes peuvent être différentes et il est hors de question d'aller remplacer les bénévoles par exemple du CCAS. A Gouesnou on s'engage aussi sur une réserve de personnes susceptibles de s'engager sur les festivités, il n'y a pas véritablement de besoins véhiculés par les associations en ce sens donc voilà nous en sommes au point de départ et on s'y engage résolument et avec celles et ceux qui voudront s'y investir.

L.Le Hir : il me manque une réponse par rapport à l'accueil des médecins et infirmiers à Lilia, l'appel à projets est prévu pour quand ?

B.Bozec : l'appel à projets est en cours de rédaction avec Céline Tanguy et devrait sortir courant mars. Maintenant dans ta question tu disais que tu avais des contacts, si tu as des contacts avec des médecins ou infirmières, tu leur donnes l'adresse mail de Céline Tanguy elle sera très contente de les recevoir.

Mr Le Maire : merci à Hervé et merci à toutes celles et tous ceux qui se sont investis sur ces différents chantiers, dont la traduction n'est qu'une clé de lecture parmi tant d'autres. Ce sont vraiment des heures de travaux pour les professionnels et aussi un peu, voir beaucoup, pour un certain nombre d'élus.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.5.1a	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET PLAN DE FINANCEMENT</b> <b>CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ECOMUSEE DES GOEMONIERS ET DE L'ALGUE</b>
-------------------------------------	---

Dans le cadre de l'appel à subventions Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021, la commune présente un dossier relatif au projet de construction d'un nouvel écomusée des

goémoniers et de l'algue.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES (Euros)	RECETTES (Euros)
Travaux.....1 370 000,00	Etat - DETR (29,20%).....400 000,00
	Etat – France Relance (4,38%)..... 60 000,00
	Région (17,52%).....240 000,00
	Département (7,30%).....100 000,00
	Autre financement public : CCPA (7,30%).....100 000,00
	Mécénat (4,38%).....60 000,00
	Commune (29,92%) .....410 000,00
TOTAL HT.....1 370 000,00	TOTAL HT.....1 370 000,00

Après avis de la commission ressources du 10 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le plan de financement relatif à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant.

*L.Le Hir : là, le montant des travaux est à 1 370 000€, est-ce que du coup cela intègre le nouveau plancher à 6,50 m ? Et je renouvelle vraiment la demande d'Emmanuelle, car lorsque l'on a travaillé sur ce dossier-là pendant la préparation de conseil, on était cinq et vraiment cinq à avoir une interprétation différente du mode de fonctionnement que vous voulez mettre dans cet écomusée. Donc est-ce qu'il serait possible lors d'une commission, vraiment, d'en discuter et d'échanger plutôt que de lire un dossier. Et je suis sûr que les questions que l'on se pose, il y a une partie d'entre vous dans l'équipe de la majorité qui aimerait aussi avoir les mêmes réponses sur ce dossier. Donc vraiment une demande de pouvoir en discuter lors d'une commission.*

*Mr Le Maire : je pense que cela est possible.*

*A.Lincoln : réponse à la première question, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une décision toute récente puisque l'on attendait la fin des travaux des étudiants. L'étude géotechnique a été rendue le 29 janvier donc on n'a pas encore tous les chiffres de ces exigences. Donc la réponse est non ce n'est pas encore prise en charge, voilà.*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 contre (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ ).**

<b>Nomenclature ACTES 7.5.1.b</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « RENOVATION ENERGETIQUE » ET PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DU PETIT PRINCE</b>
---------------------------------------	---

Dans le cadre de l'appel à subventions Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique » pour l'année 2021, la commune présente un dossier relatif au projet de rénovation thermique de l'école du Petit Prince (remplacement des menuiseries extérieures, VMC, remplacement chaudière, régulation chauffage, régulation de la centrale des traitements d'air (C.T.A.), panneaux photovoltaïques).

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES (Euros)	RECETTES (Euros)
Maîtrise d'œuvre..... 34 300,00	Etat - DSIL (80%).....304 000,00
Contrôle technique + SPS.....2 700,00	Commune (20%) .....76 000,00

Travaux.....	343 000,00	
TOTAL HT.....	380 000,00	TOTAL HT.....380 000,00

Après avis de la commission ressources du 10 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le plan de financement relatif à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.5.1.c	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « RENOVATION ENERGETIQUE » ET PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DU PHARE</b>
--------------------------------------	--

Dans le cadre de l'appel à subventions Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique » pour l'année 2021, la commune présente un dossier relatif au projet de rénovation thermique de l'école du Phare (remplacement des menuiseries extérieures, VMC, remplacement des pompes à chaleur géothermiques, régulation chauffage, panneaux photovoltaïques).

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES (Euros)	RECETTES (Euros)
Maîtrise d'œuvre..... 17 500,00	Etat - DSIL (15,4%).....30 000,00
Contrôle technique + SPS.....2 500,00	Etat – DETR (44,6 %).....87 000,00
Travaux.....175 000,00	Etat - DSIL rénovation énergétique (20%).....39 000,00
	Commune (20%) .....39 000,00
TOTAL HT.....195 000,00	TOTAL HT.....195 000,00

Après avis de la commission ressources du 10 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le plan de financement relatif à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> 8.2.4.a	<b>CONVENTION DE FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (R.A.S.E.D.)</b>
--------------------------------------	---

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) est hébergé dans les locaux scolaires de la commune de Lannilis et intervient sur les communes suivantes : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Lannilis, Plouguerneau et Plouvien.

Composé d'un psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée, ses missions sont d'assister les équipes pédagogiques, à leur demande, dans l'accompagnement, individuel ou collectif, d'élèves en difficulté persistante dans leurs apprentissages scolaires. A ceci se rajoute la possibilité de pratiquer des bilans psychologiques, cognitifs et affectifs, en accord avec les familles, l'aide à mise en place de prises en charges spécifiques (centres médico psycho pédagogiques, orthophonie...) et la participation à la constitution de dossiers d'orientation (CLIS, ULIS, MDPH...) ainsi qu'aux conseils d'écoles. Les parents peuvent aussi solliciter directement l'aide du RASED qui les reçoit alors en rendez-vous individuels.

Les communes doivent assurer les charges de fonctionnement (hors rémunération) des RASED (art 211-8 et 212-5 du code de l'éducation), et doivent mettre à disposition les locaux et les moyens techniques leur permettant d'assurer leurs missions (matériel informatique et pédagogique, tests psychotechniques, ...)

Les écoles publiques de Plouguerneau mettent déjà à disposition des locaux, permettant au RASED d'assurer ses RDV sur place. La convention permettant de contribuer au fonctionnement du RASED et de répartir les participations financières entre les communes bénéficiaires (1,5 € / élève / année scolaire) est arrivée à échéance le 31/12/2020. Il est proposé de la reconduire selon les mêmes termes sur les trois prochaines années

Après avis de la commission enfance jeunesse et sports du 9 février 2021, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'approuver les modalités de participation financière de la commune de Plouguerneau au financement du RASED indiquées dans la convention,
- d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : convention financement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)

*A.Romey : juste une question Hélène, je ne sais pas si tu allais réponse, est-ce qu'il y a un réseau qui existe dans les établissements privés ?*

*H.Salaun : non c'est un dispositif qui s'applique uniquement au publique.*

*L.Le Hir : je crois que la date a été corrigée, c'est bien 2021 et pas 2020 comme sur la délibération. Lorsqu'on avait étudié la convention il y a trois ans il y avait un bilan du RASED qui avait été fait, et en commission nous avons convenu que ça serait bien de faire un nouveau bilan parce qu'on se rend compte que c'est un fonctionnement qui est très compliqué surtout depuis la crise Covid, on a des professionnels et des psychologues qui font vraiment leur maximum pour les enfants et parfois pour les familles. On sent quand même un désengagement de l'éducation nationale dans ce domaine, car là ils ne font vraiment que pallier au minimum et ne peuvent plus faire de la prévention et c'est vraiment regrettable. C'était une proposition d'Emmanuelle, éventuellement d'interpeller l'État, les ministres, pour dire que quand même dans ce domaine-là il y a des choses à faire, on est confronté à des problématiques au niveau de la jeunesse et de l'enfance qui ont des répercussions à long terme sur l'évolution de ces enfants et qu'il faut vraiment mettre le maximum. C'est vraiment une proposition Monsieur le maire que l'on vous fait lors d'un prochain conseil de faire une motion pour interpeller le ministre sur un travail qui est à faire dans ce domaine-là. On ne peut pas se contenter du curatif, mais faire du préventif pour nos secteurs. Je sais qu'il y a des secteurs dits plus en difficulté où l'on met les moyens, et je pense que nous dans nos communes, que l'on peut appeler plus rurales, on est souvent dehors de ces dispositifs alors que vraiment c'est aussi un besoin et une nécessité, donc voilà la proposition que l'on vous fait.*

*Mr Le Maire : je ne sais pas quel est le bon outil, en tout cas, je souscris et je prends le risque de parler au nom de toute l'équipe, je pense que l'on est tous d'accord sur l'importance d'agir et sur l'importance du constat de l'inadéquation entre les besoins et ce que l'on nous propose comme service.*

*H.Salaun : je voulais simplement dire que l'on a prévu effectivement de reparler de ce sujet-là lors de la prochaine commission qui aura lieu le 9 mars et j'ai déjà convié Monsieur Philippe, du RASED de Lannilis à cette réunion.*

*Mr Le Maire : je pense que c'est une bonne porte d'entrée effectivement, peut-être que Monsieur Philippe pourra dire effectivement sur quelle manière une collectivité peut agir pour faire en sorte que les choses s'améliorent.*

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES</b> <b>8.2.4.b</b>	<b>CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE 2020 CAF AU MULTIACCUEIL TAMM HA TAMM</b>
---	--

La Caisse d'allocations familiales du Finistère, soucieuse d'accompagner les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant en cette période de crise sanitaire, a décidé de leur octroyer un financement exceptionnel afin d'atténuer l'impact budgétaire lié à la crise.

Cette aide exceptionnelle a été déterminée en évaluant l'évolution des recettes et des charges par rapport à 2019, en prenant en compte leur niveau d'actualisation en 2020, et en intégrant la capacité d'intervention de la collectivité au regard de son potentiel financier.

Le montant de cette aide de 22 567 € a été notifiée à la commune le 29/01/2021. Le versement de la subvention est conditionné à la signature de la convention jointe à la présente délibération.

Après avis de la commission enfance – jeunesse – sports du 9 février 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la présente délibération et de donner délégation à Monsieur Le Maire pour la signer.

**Annexe :**

1. Annexe : Convention de financement Fonds Publics et Territoires 2020 »

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 8.3.1</b>	<b>DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE A LILIA</b>
-------------------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage des habitations, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle voie est créée à Lilia dans le cadre du projet réalisé par le bailleur social Finistère Habitat au bourg de Lilia, près de la salle Owen Morvan et qu'il convient de lui attribuer un nom ;

Après avis de la commission travaux, urbanisme, habitat du 4 février 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification suivante :

-> la nouvelle voie créée dans le cadre du projet de Finistère Habitat est dénommée « Mechou Brignou »

- de mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

**Pièces jointes à la présente délibération :**

- plan de situation

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

<b>Nomenclature ACTES 8.9.3.a</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPCC ECOLE DE MUSIQUE POUR LA REMUNERATION D'UNE ANIMATRICE – ATELIER « JOURNAL DU RENARD PAGAN »</b>
---------------------------------------	--

« Skol al Louarn - l'École du Renard Pagan » est une expression bretonne qui désigne l'école buissonnière. « Skol al Louarn - l'École du Renard Pagan », invite les enfants à prendre le temps de vivre, à découvrir des légendes oubliées et des personnages étonnants, à être attentif aux autres, à échanger, jouer, écrire... et à se lancer dans une grande aventure créative : la rédaction d'un journal.

Depuis 2017, cet atelier, à destination des enfants de 6 à 12 ans, se déroule à la médiathèque, en alternance les vendredis après-midi ou les samedis matin, pendant 1h00. Il est animé par une enseignante salariée par l'EPCC école de musique.

Il est gratuit pour les enfants qui y participent. Les inscriptions se font en début d'année scolaire, le groupe peut ainsi se renouveler tous les ans.

Devant le succès rencontré par cet atelier (20 numéros ont déjà été réalisés), la médiathèque souhaite reconduire la convention de partenariat avec l'EPCC école de musique, rendant ainsi possible la rémunération et le portage salarial de l'enseignante de cet atelier.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention annexée au présent projet de délibération, qui fixe les modalités de prise en charge de l'enseignante pour l'année 2021.

Annexe : convention

*A.Romey : juste, dans la convention est indiquée que la signature se fait à Lannilis, je ne comprends pas trop pourquoi ?*

*Mr Le Maire : le siège de l'EPCC il me semble.*

*L.Le Hir : c'est un renouvellement, on a déjà eu l'occasion d'en discuter, donc le travail qui est fait est vraiment un très beau travail fait avec les enfants, c'est vraiment très intéressant pour la médiathèque. Nous ce qui nous surprend vraiment c'est vraiment dans la convention c'est que l'on cite vraiment nominativement une personne. Que l'on travaille avec l'EPCC et qu'ils fournissent une enseignante pour les travailler, oui, mais qu'on aille jusqu'à faire du nominatif moi ça me pose problème, j'estime que si l'on travaille avec l'EPCC c'est pour qu'ils fournissent quelqu'un et si cette personne-là est absente ou autre, l'EPCC devrait pouvoir nous fournir quelqu'un d'autre pour faire le même travail et pour avoir un travail de qualité. Donc ça nous interroge qu'elles soient nominatives.*

*Mr Le Maire : donc question qu'il faudra peut-être reposer à l'EPCC peut-être ?*

**Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (L. LE HIR – Y.DROUMAGUET – B. COATEVAL – C. DUMOULIN – E. BALTZ).**

Nomenclature ACTES 8.9.3.b	DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE DE MUSIQUE
-------------------------------	--

L'EPCC école de musique du Pays des Abers – Côte des Légendes, a été créé par décision préfectorale en décembre 2011.

Les conseils municipaux des communes partenaires ont élu les représentants au Conseil d'Administration de l'EPCC, dont deux représentants pour la commune de Plouguerneau (Cathy Le Roux et Paule Le Gad)

Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler les deux personnalités qualifiées du Conseil d'Administration. Selon l'article 8.2 de ces statuts, « Les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par les collectivités territoriales et leurs groupements, pour une durée de trois ans renouvelable ».

Le Conseil d'Administration de l'EPCC souhaite que Rémi Abjean, ancien élu à la culture de Plouguerneau, et Patrick Quéro, ancien élu au spectacle vivant de Lesneven, soient désignés comme personnalités qualifiées.

Annexe : délibération N°2020 – 08 du Conseil d'Administration de l'EPCC du 09 décembre 2020

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).**

**INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2021**

## EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-23 (C.G.C.T.)

- Art. L 2122-22 4 : attribution des marchés publics à procédure adaptée < 214 000 €
- Art. L 2122-22 4 : signature d'avenants aux marchés publics

### Cuisine scolaire

#### **AVENANT 3 LOT 9 JOURT :**

- Notifié le 11/12/2020. Motif : fourniture et pose de 2 portes ne figurant pas au marché + habillage mur maçonné du bureau et des embrasures de la salle restauration + cloison en remplacement d'une cloison sandwich dans sanitaires de la salle de restauration et faux plafonds supplémentaire entre réserve matériel / Sas et salle de repos / Sas.
- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| Offre de base :             | 69.962,50 € HT   |
| Avenant 3 :                 | 5.535,81 € HT  |
| Nouveau montant du marché : | 75.498,31 € HT (+7,9 % en application de l'art R2194-8 du CCP) |

#### **AVENANTS DE PROLONGATION DE DATE DE FIN DE MARCHE AU 26/08/20 :**

- Avenant lot 1 terrassement TALEC, notifié le 14/12/2020
- Avenant lot 2 gros-oeuvre TALEC, notifié le 14/12/2020
- Avenant 5 lot 3 charpente métallique BAUME, notifié le 14/12/2020
- Avenant 3 lot 4 ossature bois et bardage BREIZHWOOD, notifié le 14/12/2020
- Avenant 8 lot 5 étanchéité bardage BIHANNIC, notifié le 14/12/2020
- Avenant 5 lot 6 métallerie LAURENT, notifié le 15/12/2020
- Avenant 5 lot 7 menuiseries ext KALUEN, notifié le 14/12/2020
- Avenant 4 lot 8 cloisons portes isothermes CM PACK, notifié le 14/12/2020
- Avenant 4 lot 9 menuiserie int plâtrerie JOURT, notifié le 14/12/2020
- Avenant 3 lot 10 résine de sol SOL SOLUTION, notifié le 14/12/2020
- Avenant 4 lot 12 plomberie ventilation LE BOHEC, notifié le 15/12/2020
- Avenant 5 lot 13 électricité GERVAIS, notifié le 14/12/2020
- Avenant 3 lot 14 panneaux photovoltaïques QUENEA, notifié le 15/12/2020
- Avenant 6 lot 15 cuisine PICHON, notifié le 15/12/2020

### Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la ville de Plouguerneau

#### **AVENANTS DE PROLONGATION DE DATE DE FIN DE MARCHE AU 30/06/2021 :**

- Avenant 2 lot 1-1 légumes et fruits frais LE SAINT, notifié le 8/02/2021
- Avenant 2 lot 1-2 fruits et légumes 4/5 gammes LE SAINT, notifié le 08/02/2021
- Avenant 2 lot 1-5 desserts aux fruits LE SAINT, notifié le 08/02/2021
- Avenant 2 lot 2 produits surgelés A2S, notifié le 23/12/2020
- Avenant 2 lot 3-1 épicerie TRANSGOURMET, notifié le 09/12/2020
- Avenant 2 lot 4-1 produits laitiers et ovoproduits SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 4-2 ovoproduits bio SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 4-3 fromages, crème et laits bio SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 4-4 laitages bio SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 5-1 viandes fraîches bovines et ovines SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 5-2 viandes bovines respectueuses de l'environnement SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 6-1 viandes fraîches de porc SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 6-2 charcuterie SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 7-1 volailles fraîches et charcuterie SOVEFRAIS, notifié le 28/01/21
- Avenant 2 lot 8 poissonnerie TOP ATLANTIQUE, notifié le 15/12/2020

**Marché impression des supports de communication de la ville de Plouguerneau**

**AVENANTS DE PROLONGATION DE DATE DE FIN DE MARCHE AU 30/06/2021 :**

- Avenant 1 lot 1 BIM PRIM, notifié le 27/11/2020
- Avenant 1 lot 2 Mouez CLOITRE IMPRIMEUR, notifié le 06/01/2021

**→ Art. L 2122-22 8 : délivrance de concessions dans les cimetières**

**Cimetière du Bourg :**

- 03/11/2020 : 1 fourniture de plaque dispersion JS (32€)
- 03/11et 22/12/2020 : 2 concessions simples 30 ans (190€)
- 20/11/2020 : 1 case de columbarium 15 ans (340€)

**Cimetière de Lilia :**

- 19/11/2020 : 1 case de columbarium 30 ans (680€)

**→ Art. L 2122-22 2 : fixation de tarifs (non fiscaux)**

**→ Art. L 2122-22 7 : création/modification de régies comptables**

**→ Art. L 2122-22 26 : demandes de subvention**

**→ Art. L 2122-22 3° : réalisation d'emprunt < 1.500.000 €**

**→ Art. L 2122-22 10° : aliénation de biens mobiliers de gré à gré < 4.600 €**

*L.Le Hir : juste une question, dans la cuisine scolaire les avenants de prolongation des dates fins de marché, c'est écrit aux 26/08/2020, donc j'étais étonné que l'on fasse des prolongations de marché au 26 août 2020 et qu'on les notifie en décembre 2020. Donc je me demandais s'il y avait une erreur de date, si la prolongation n'était pas plutôt au 26 août 2021 ? Et sinon pourquoi ce retard ?*

*S.Douguet : il s'agit d'une demande du Trésor public qui nous a demandé de prolonger jusqu'à la date de réception officielle des travaux, qui a donc été faite au 26 août 2020. Nous avons mis en place des ordres de services, mais les ordres de service ils ne voulaient pas en tenir compte donc on a dû rectifier par voie d'avenants.*

.....  
**L'ordre du jour étant épuisé à 23h45, la séance est levée**  
.....

Affiché en mairie le 22 février 2021  
et reçu en Préfecture de QUIMPER le  
19 février 2021.

Pour extrait certifié conforme,  
Plouguerneau, le 18 février 2021



signature des  
présents au  
CM du 17 02 2021

